

Extrait du registre des délibérations

Le 5 juin 2014, le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC ESTUAIRE, dûment convoqué le 28 mai 2014, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de Monsieur Jean-Gérard DUBO,

Étaient présents : • **ARCINS :** Claude GANELON, Daniel PARABIS • **ARSAC :** Nadine DUCOURTIOUX, Michel HAUTIER, Bernadette HENRIEY • **CANTENAC :** Fabienne OUVRARD, Roger DEGAS • **CUSSAC :** Dominique FEDIEU, Marie-Christine SEGUIN, Jean-Claude MARTIN • **LABARDE :** Matthieu FONMARTY, Gil PILONORD • **LAMARQUE :** Dominique SAINT MARTIN, Magali GUYON • **LUDON MEDOC :** Benoît SIMIAN, Martine VALLIER, Joseph FORTER, Véronique SABACA, Roland HEBRARD • **MACAU :** Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Jacques DELHOMME • **MARGAUX :** Claude BERNIARD, Nathalie SCHYLER-SCHRODER, Allan SICHEL • **LE PIAN MEDOC :** Didier MAU, Romain PAGNAC, Anne-Marie BENTEJAC, Christian VELLA, Josette JEGOU, Christian DECAUDIN, Christian SAUVAGE • **SOUSSANS :** Christophe DEMILLY, Annette MAURIN

Absents excusés : Philippe BRUNO pouvoir à Fabienne OUVRARD, Sylvain LALANNE pouvoir à Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Anne SAVIN de LARCLAUZE, Virginie GARNIER pouvoir à Anne-Marie BENTEJAC, Pierre-Yves CHARRON pouvoir à Christophe DEMILLY.

Conseillers en exercice : 39 • **Présents :** 34 • **Votants :** 38

Secrétaire de séance : Gil PILONORD

2014-0506-56 Budget annexe Terre de Pont - Affectation définitive du résultat de l'exercice 2013 - Approbation

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 06 mars 2014 portant reprise anticipée du résultat de l'exercice 2013,

A la suite de l'approbation du compte administratif et du compte de gestion, il convient d'arrêter définitivement le résultat de l'exercice 2013 et de décider de son affectation.

Ainsi, compte tenu des éléments suivants :

- Solde d'exécution 2013 de la section de fonctionnement reporté : 4 746.08 €
- Solde d'exécution 2013 de la section d'investissement reporté : -243 055.27 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ▶ Décide la reprise définitive des résultats de l'exercice 2013 au budget primitif 2014 ;
- ▶ Constate la reprise des éléments de la section de fonctionnement : (article 002) : 4 746.08 €
- ▶ Constate la reprise des éléments de la section d'investissement : (article 001) : -243 055.27 €

Pour copie conforme
Arsac, le 10 juin 2014

Le Président.


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MEDOC ESTUAIRE
Siège
à
MARGAUX
(33460)
Gérard DUBO
(33460) ARSAC *